

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALÉDONIE

GOUVERNEMENT

Présidence

le - 8 OCT. 2024

Accusé de réception en préfecture
988-229880018-20241008-24_20518-AI
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Ampliations :

H-C	1
DRHFPNC/SR	1
PVS	1
PVN	1
Intéressé(e)s	1

ARRETE

modifiant l'arrêté du 19 mars 2024 fixant la composition du jury de l'examen professionnel ouvert pour l'accès au 3^e grade dans le corps des ingénieurs des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 74/CP du 12 février 2009 portant statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2024 fixant la composition du jury de l'examen professionnel ouvert pour l'accès au 3^e grade dans le corps des ingénieurs des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie,

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau à l'article 1^{er} de l'arrêté du 19 mars 2024 *fixant la composition du jury de l'examen professionnel ouvert pour l'accès au 3^e grade dans le corps des ingénieurs des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie*, est remplacé ainsi :

Civilité	Prénom	Nom	Fonction
Madame	Séverine	Bonnardel	Présidente, représentant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Monsieur	Karl	Chalier	représentant la directrice des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie
Monsieur	Pierre	Audouard	désigné par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en raison de ses compétences
Monsieur	Jean-Philippe	Guilloux	désigné par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en raison de ses compétences
Monsieur	Christophe	Verges	désigné par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en raison de ses compétences

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis aux intéressés et au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie
et par délégation
le secrétaire général du gouvernement

Léon WAMYTAN